



# Procès-Verbal

## Réunion du conseil syndical

### Le Lundi 20 Avril 2026 – 18H30

Sous la présidence de Madame Claudine  
TAVEL

Lieu : **Salle du Conseil Municipal / MAIRIE –**  
**Bâtiment les Marronniers**

#### Présents :

Mesdames : TAVEL Claudine - Charène AUBERT - PERRIER-GUSTIN Marie-Hélène – SŒUR Mauricette –  
CHASSOT Mélina – FERNANDEZ Audrey – BARTHELEMY Margaux – PROVILLÉ Laura  
Messieurs : ZUCCHERO Jérémy – LEAU Jérôme

#### Excusés :

MARCHAIS Marie-Lise (donne pouvoir à TAVEL Claudine)

Secrétaire de séance : Madame AUBERT Charène

Quorum : 6

Présents : 10

Absents : 0

Excusés : 1

Nombre de Pouvoirs : 1

## ORDRE DU JOUR :

### I Fonctionnement du conseil syndical

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical en date du 30 Mars 2026.

### II Finances

1. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
2. Délégation de signature des admissions en Non-Valeur accordée aux exécutifs locaux :  
approbation du nouveau montant.
3. Adoption du CFU 2025 et affectation des résultats
4. Demande de subvention Fonds Vert : renaturation cour de l'école

### III Travaux

1. Réaménagement ligne de débarrassage restauration
2. Cour de l'école : état d'avancement

### IV Classe découverte

1. Financement classe voile

### V. Questions diverses

=====

## I Fonctionnement du conseil syndical

### 1. Arrêt du procès-verbal du Conseil Syndical en date du 30 Mars 2026

En l'absence d'observation des membres du conseil syndical, La Présidente arrête le procès-verbal de la séance du conseil syndical en date du 30 mars dernier.

## II Finances

### 1. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Madame la Présidente rappelle que l'adoption d'un RBF est nécessaire à la procédure de gestion pluriannuelle des crédits puisqu'il précise notamment les modalités de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Ce document étant valable pour la durée d'une mandature, il convient de renouveler son adoption pour la mandature 2026-2032.

Aucune modification n'est apportée au RBF initial.

Le conseil est invité à se prononcer sur le règlement budgétaire et financier tel que présenté.

**Décision du Conseil Syndical :** Le Règlement Budgétaire et Financier est approuvé à l'unanimité.

✓ VOTE

|            |    |
|------------|----|
| POUR       | 11 |
| CONTRE     | 0  |
| ABSTENTION | 0  |
| TOTAL      | 11 |

### 2. Délégation de signature des admissions en Non-Valeur accordée aux exécutifs locaux : approbation du nouveau montant

Madame la Présidente explique qu'une admission en non-valeur (ANV) est une mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable qui vise à solder les créances jugées irrécouvrables sans toutefois éteindre la dette du redevable. Le titre émis garde ainsi son caractère exécutoire et l'exercice de poursuites ultérieures demeure possible si le débiteur revient à meilleure fortune, sauf dans les cas de créance prescrite ou éteinte.

L'admission d'une créance en non-valeur est demandée par le comptable et acceptée par les assemblées délibérantes qui disposent de la compétence budgétaire. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT) autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur à l'exécutif local dans la limite d'un seuil fixé par décret.

Le décret n° 2026-118 du 20 février 2026 modifie ce seuil pour le passer de 100 à 200 euros pour les communes et les départements.

Afin de fluidifier la procédure des admissions en non-valeur et de concentrer les travaux des assemblées sur les créances significatives, le Service de Gestion Comptable de Pont de Beauvoisin recommande de prendre une délibération octroyant cette délégation à hauteur si possible du nouveau seuil maximum autorisé.



Pour le solde, il est possible :

- Soit de le reporter en excédent de la section de fonctionnement (compte 002),
- Soit de l'affecter également à l'investissement au compte 1068 « affectation en réserve »,
- Soit de ventiler la somme entre les deux sections.

**Il est proposé de reporter ce solde :**

- **30 000 € en investissement en réserve (compte 1068).**
- **20 396.14 €, en excédent de fonctionnement.**

Madame la Présidente quitte la salle et donne la présidence à Monsieur JérémY ZUCCHERO 1<sup>er</sup> Vice-Président pour le vote d'adoption du CFU et de l'affectation des résultats.

**Décision du Conseil Syndical : Le CFU 2025 est adopté à l'unanimité.**

✓ **VOTE**

|                   |          |
|-------------------|----------|
| <b>POUR</b>       | <b>9</b> |
| <b>CONTRE</b>     | <b>0</b> |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>0</b> |
| <b>TOTAL</b>      | <b>9</b> |

Le conseil est invité à se prononcer sur l'affectation des résultats.

**Décision du Conseil Syndical : L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.**

✓ **VOTE**

|                   |          |
|-------------------|----------|
| <b>POUR</b>       | <b>9</b> |
| <b>CONTRE</b>     | <b>0</b> |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>0</b> |
| <b>TOTAL</b>      | <b>9</b> |

#### **4. Demande de subvention Fonds Vert : renaturation cour d'école**

Madame la Présidente informe que le Fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, soutient les collectivités locales et leurs partenaires dans leurs investissements au service de la transition écologique à l'échelle locale.

Afin de financer l'opération de renaturation, végétalisation et d'aménagement de la cour élémentaire, il est proposé de solliciter le Fonds Vert pour une demande de subvention. Le montant d'assiette prévisionnel de travaux s'élève à 183 095 € HT.

Il sera sollicité la subvention la plus haute possible.

Le conseil est invité à se prononcer sur la demande de subvention Fonds Vert.

**Décision du Conseil Syndical : La demande de subvention Fond Vert est approuvée à l'unanimité.**

✓ **VOTE**

|                   |           |
|-------------------|-----------|
| <b>POUR</b>       | <b>11</b> |
| <b>CONTRE</b>     | <b>0</b>  |
| <b>ABSTENTION</b> | <b>0</b>  |
| <b>TOTAL</b>      | <b>11</b> |

### III Travaux

#### 1. Réaménagement ligne de débarrassage restauration

Madame la Présidente indique que le 23 février dernier, les élus ont approuvé à l'unanimité le budget primitif 2026 dans lequel il a été budgétiser le réaménagement de la ligne de débarrassage du restaurant scolaire.

Le montant des travaux de l'aménagement du cuisiniste s'élève à 15 877.55 € HT soit 19 053.08 € TTC. Des travaux de maçonnerie sont également à prévoir.

#### 2. Cour de l'école état d'avancement

Le dossier de restitution de la concertation avec l'appui du CAUE a été envoyé aux nouveaux membres du conseil syndical afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Des visuels sont présentés sur les perspectives de ces aménagements possibles

L'ensemble du conseil et les différents partenaires et utilisateurs de la cour d'école se réuniront afin d'affiner le projet. Lors cette occasion, les conseillers feront la connaissance des enseignants de l'équipe pédagogique.

### IV Classe découverte

#### 1. Financement classe voile

Une classe de voile est prévue pour ce troisième trimestre et concerne 112 élèves. Cette classe était prévue initialement avec deux jours et une nuitée. Le dossier de demande d'autorisation n'a pas été déposé dans les délais, cette demande de séjour n'est pas recevable par l'inspection académique par conséquent : deux journées d'activité voile sans nuitée.

Le budget étant différent, le syndicat devait prendre en charge initialement 6 338 € sur les 10 818 €. Madame la Présidente propose de prendre en charge 2 614 € sur 5 974 € et ainsi 1 560 € de frais de transport pour un montant global à charge du SIVU à 4 174 €.

L'ensemble des conseillers est d'accord pour cette proposition mais ils regrettent que la nuitée n'ait pas lieu pour la cohésion de groupe. Les conseillers soulignent qu'il serait souhaitable que pendant la scolarité un enfant puisse bénéficier d'une classe verte ou découverte.

### V Questions diverses

Un repas sera pris en commun entre conseillers syndicaux au restaurant scolaire.

Madame la Présidente indique qu'elle sollicitera un rendez-vous avec l'Inspection Académique pour échanger sur les missions des AESH et le matériel qui peut être mis à disposition.

Séance levée à 20h10.

La secrétaire

Charlène AUBERT



La Présidente

Claudine JAVEL

